

Justement pour ça !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 51

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222944>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Les professionnels de l'escroquerie sont très adroits, reprit Debergue.

— Allons donc ! protesta Barbarousse ; il faut être plus naïf qu'un enfant pour se laisser rouler par eux.

— Ils ont plus d'un tour dans leur sac.

— Je connais tous leurs trucs, affirma Barbarousse, depuis celui du bonneteau jusqu'au vol à l'américaine ; on ne doit jamais confier de l'argent à un inconnu ; ainsi, moi, j'ai emporté dix mille francs ; je peux bien vous le dire, nous ne sommes qu'entre nous.

— Votre confiance nous honore, dirent les deux jeunes gens.

— Croyez-vous que j'ai placé cette somme dans la poche de mon veston ou dans mon porte-monnaie ? Pas si bête : je la porte dans une sacoche cousue dans la ceinture de mon pantalon.

— Très ingénieux, opina Debergue.

— On n'ira pas la chercher là, reprit Barbarousse ; je défie bien des pickpockets de m'enlever mon pantalon sans que je m'en aperçoive.

— C'est, en tous cas, très difficile, dirent les deux voyageurs en riant.

Morici proposa au Tarasconnais de le photographier.

Barbarousse accepta.

— Je vous enverrai des épreuves, dit le payagiste, qui se mit en mesure de prendre un cliché.

— C'est singulier, dit tout à coup Debergue, en fixant Barbarousse, monsieur ressemble étonnamment à Henri IV ; regarde, ajouta-t-il en s'adressant à son compagnon.

— En effet, dit Morici ; c'est frappant surtout de profil.

— Vous trouvez ? demanda Barbarousse qui se rengorgea ; à Tarascon, on ne s'en est jamais aperçu.

— C'est qu'ils ne sont pas physionomistes, répondit Morici.

— Quelle idée ! s'écria Debergue, vous pourriez me rendre un grand service ; je suis peintre d'histoire ; je destine au prochain Salon un tableau représentant Henri IV et Mayenne ; pour le premier personnage, il me manque un modèle ; auriez-vous l'obligeance de venir poser seulement une fois dans mon atelier, le temps de prendre un croquis ?

— Certainement, dit Barbarousse.

— Vous êtes sans doute pour plusieurs jours à Paris ?

— Pour huit jours au moins.

— Rien ne sera plus facile ; nous irons vous prendre à votre hôtel ; je ferai tirer à votre intention une épreuve photographique agrandie du tableau.

Barbarousse accepta, enchanté de figurer dans une œuvre qui aurait les honneurs du Salon.

Quel succès il remporterait au *Café du Commerce* !

Le voyage s'acheva sans incident ; à Paris, Barbarousse quitta ses compagnons en leur laissant son adresse.

Deux jours après, les deux peintres vinrent le chercher ; après un bon déjeuner chez un grand restaurateur, ils le conduisirent à Neuilly dans un appartement presque vide.

— Je ne suis pas encore installé, dit Debergue ; je n'ai que mon chevet et mes pinceaux ; j'attends mes meubles ; vous trouverez, dans la chambre à coucher, un costume de l'époque que je vous prie de vouloir bien revêtir.

— Il faut que je me travestisse ? demanda Barbarousse.

— Pour vous croquer, c'est indispensable, dit le peintre.

Morici l'aida à s'habiller ; quand ce fut terminé, Barbarousse accrocha ses vêtements à un porte-manteau et, suivi du paysagiste, il rejoignit Debergue qui l'attendait dans l'atelier.

Les deux artistes le complimentèrent sur sa belle prestance.

— Le costume vous va à ravir, affirma Morici.

— Quel gentilhomme accompli vous eussiez fait il y a trois cents ans, renchérit Debergue.

Barbarousse buvait du lait.

— Ventre-Saint-Gris ! s'écria-t-il, en tirant son épée.

— Bravo ! bravo ! Parfait ! exclamèrent les deux amis ; vous entrez à merveille dans la peau de votre personnage.

— Attendez-nous, nous revenons tout de suite, dit Debergue ; je vais préparer la toile et les couleurs.

Ils se retirèrent.

Barbarousse se mira avec complaisance dans une glace adossée à une cheminée.

— C'est exact, dit-il, je ressemble à Henri IV ; je ne m'en étais jamais douté.

Il prit des poses étudiées, un poing sur la hanche, une main sur la garde de son épée.

Il esquissa des réverences.

Il trouvait l'aventure amusante.

Un quart d'heure passa, une demi-heure, les artistes ne revenaient pas.

Barbarousse attendait toujours.

A la fin, une inquiétude le prit ; il courut dans la chambre où il avait laissé ses habits.

Disparus, ainsi que les dix billets de mille francs cousus dans la ceinture de son pantalon !

Il se précipita dans la rue en criant au voleur ; grâce à l'étrangeté de son accoutrement, on le prit pour un fou ; des passants l'entourèrent et le conduisirent chez le commissaire de police auquel il raconta sa mésaventure.

Le commissaire ne put retenir un immense éclat de rire.

Les deux soi-disant artistes étaient complètement inconnus à Neuilly où ils avaient loué un appartement la veille.

Barbarousse, qui se trouvait sans le sou, télégraphia aussitôt à Tarascon ; en attendant la réponse, le commissaire l'autorisa à coucher au poste.

Comme il fouillait dans son pourpoint, Barbarousse trouva un billet ainsi conçu :

« Cher monsieur Barbarousse, vous ne connaissez pas encore le truc d'Henri IV. »

F.

Galanterie. — Mes parents ne veulent pas que je me marie encore. Ils parlent d'un an ou deux. Pouvez-vous attendre ?

— Certainement. Tant qu'une autre occasion ne se présentera pas.

C'est économique. — Quand je voyageais dans ce pays, je m'arrêtais dans des hôtels vraiment splendides...

— Oh ! cela devait être cher...

— Non, je m'arrêtais seulement pour les admirer !

LA TERRE EST-ELLE RONDE ?

BN vieil instituteur de campagne enseignait la géographie à ses élèves, et pour mieux leur apprendre que la terre est ronde, il leur montre sa tabatière, qui est ronde...

— Tenez, dit-il, voici la forme de notre planète. Si on vous questionne là-dessus, vous n'avez qu'à vous souvenir de ma tabatière, ce n'est pas difficile.

Mais les gosses, à qui rien n'échappe, ont remarqué que le maître d'école possède une autre tabatière neuve dont il ne se sert que le dimanche, et qui, celle-là, est carrée.

Or, M. l'inspecteur d'école vient à passer, visite la classe, pousse quelques « colles » aux petits gars, et, justement, interroge l'élève Jean-Claude sur la forme de la terre.

Aussitôt les copains secourables qui occupent les bancs du fond, lui soufflent :

— Tabatière !... Tabatière !...

— M'sieu, répond alors Jean-Claude, sans hésiter, la terre est ronde pendant la semaine et carrée le dimanche.

Justement pour ça ! — Le père. — Vous n'avez pas le sou et vous osez me demander la main de ma fille ?

Le soupirant. — Excusez-moi. Si j'étais riche, je me serais bien gardé d'une telle démarche.

Psychologie commerciale. — Le marchand de chaussures. — Evitez de demander aux clientes quelle est leur pointure.

Le nouvel employé. — Pourquoi, s'il vous plaît, monsieur ?

Le marchand de chaussures. — Parce qu'il vaut mieux prendre la mesure de leur pied que de discuter sur ce point avec elles.



L'intrepide dompteur vaudois, Silas Bolomey.

VIEUX SOUVENIRS

E'TAIT en 1881. Silas Bolomey rentrait du tir fédéral de Fribourg, avec bêtes et gens. Dans la première localité vaudoise, arrêté de deux jours. Silas avait été jadis petit domestique chez les parents du receveur B. et il voulait renouveler connaissance alors qu'il était dans toute sa gloire. C'est à moi qu'échut le plaisir de conduire à la ménagerie mon petit cadet, âgé de trois ans et demi. Je paie deux places et nous entrons. Aimé aurait voulu poser sa petite main sur une patte du lion, comme il aurait désiré aussi passer son bras autour du cou d'un énorme chat à peau de tigre. Soudain, ses yeux furent attirés du côté de la dernière roulotte où gambadaient quelques singes, grimaçant à qui en peut faire le plus. Dès lors, plus une minute de tranquillité. Les bourgeois de Lutry effraient le petit bonhomme et, après quelques supplications, nous dûmes abandonner la place et renoncer au plaisir de voir Silas dominer de toute sa puissance les animaux féroces qu'il possédait. En sortant, je dis à mon jeune frère : « Voyons, Aimé, pourquoi as-tu voulu partir ? » — « C'est que ces petits gosses faisaient de trop vilaines mines. »

Ainsi, grâce à Aimé Schabzigre, je suis très heureux de lire le feuilleton du *Conteur*, afin de connaître les hauts faits de Silas Bolomey.

Dr Julius.

LAUSANNE AU TEMPS JADIS

4 décembre 1704. — M. le procureur des pauvres fera livrer le pain à Jean-Henry Percet et le censurera de ce qu'il ne va pas au catéchisme.

20 décembre 1704. — David Tellen de Crissier condamné à avoir les membres brisés, à estre attaché sur la roue et à estre étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive pour larcins, brigandage et faux. (Il s'était aidé à tuer deux personnes et avait subi toute la série des tortures avec les pierres de 25, 50, 75 et 100 livres).

7 janvier 1705. — Pierre Tellen de Crissier est condamné pour larcins, brigandage, participation à cinq meurtres à estre « attaché sur les congrins, à avoir les membres brisés, à estre attaché sur une roue jusqu'au soleil couché, puis étranglé. (Circonstance aggravante : il avait accusé un innocent, naturellement sous l'effet de la torture ; l'innocent en question avait pu fournir un alibi).

23 avril 1705. — On permet à Messieurs de la Chambre des Réfugiés de faire une collecte par la ville pour ceux de la religion (réformée) qui sont en gallère à condition que ceux de cette ville qui sont dans les galères y aient portion. Ils pourront aussi prier nos pasteurs dans leurs prédications d'insinuer le monde à leur faire charité. (Un certain nombre de Vaudois engagés dans les services mercenaires avaient déserté pour ne pas servir contre leurs coreligionnaires dans les guerres de Louis XIV entre les Hollandais ou les Camisards ; repris ils avaient été condamnés aux galères).

12 mai 1705. — Au Régent d'Escholle du Petit Mont la permission de garder une chèvre cest esté, (cet été) pendant que son fils sera incommodé (malade).

On ne trouve pas à propos de faire aucune réparation à l'Abbaye de Ste-Catherine puisqu'on fait faire un bastiment neuf à la Chasodaz.